



KWANKO

AVENANT RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES

Mai 2018

KWANKO SA, ses filiales, ses fournisseurs ainsi que par ses divers Clients doivent pouvoir être en mesure de démontrer le respect des lois et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel en vigueur et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 (ci-après le "RGPD").

En acceptant cet Avenant relatif à la Protection des Données (« **APD** »), vous et KWANKO confirmez que vous êtes en conformité avec vos obligations légales en la matière.

Au sein de ce document, le terme « **KWANKO** » désigne KWANKO France SA ou les filiales de KWANKO France SA avec laquelle/lesquelles vous êtes en relation. De même, les termes « **Client** », « **vous** » ou « **votre** » désignent l'entité agissant en tant que Prestataire de service/Client/Vendeur/Annonceur à l'égard de KWANKO, ainsi que vos sous-traitants et vos filiales.

Cet APD fait partie intégrante de chaque contrat (ci-après un « **Contrat** ») conclu entre vous et KWANKO (ci-après désignées « les **Parties** »), relatif à la fourniture de données, de médias, ou de services (pouvant être désignés sous l'appellation « **Services** » ou une autre appellation au sein du Contrat concerné, et désigné ci-après par « **Services** »). Cet APD complète et modifie le ou les Contrat(s) afin de formaliser l'accord des Parties concernant le Traitement et la protection des Données à Caractère Personnel.

Définitions

Les termes ci-dessous définis auront entre les Parties la signification suivante :

Lois Applicables désigne les lois, règles, directives, règlements édictés ou promulgués par toute entité gouvernementale (en ce compris tout gouvernement national ou étranger, supranational, étatique, régional, municipal, local, territorial ou autre, incluant dans la mesure où ces textes sont applicables, la Directive 95/46/CE, la Directive 2002/58/CE, les décisions et lignes directrices de la Commission Européenne) tels que transposés en droit national par chaque Etat Membre ou autre pays, et tel que modifié, remplacé ou substitué à tout moment, en ce compris le RGPD et les lois transposant ou complétant le RGPD, ainsi que tous principes d'autorégulation adoptés par un secteur professionnel et/ou industriel, applicable au lieu où les Services sont fournis ou reçus, concernant le Traitement de Données à Caractère Personnel ou l'interception, l'enregistrement ou la surveillance des communications ;

Données à Caractère Personnel de KWANKO désigne toutes Données à Caractère Personnel collectées ou reçues par vous, pour le compte de KWANKO ou de ses fournisseurs, qu'elles aient été fournies directement par les Personnes Concernées, des tiers ou KWANKO ;

Clauses Types de la Commission Européenne désigne les clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne, relatives aux clauses types pour le transfert de Données à Caractère Personnel à des Sous-traitants ou Responsables de traitement établis dans des pays tiers (mais excluant toutes autres clauses contractuelles types considérées comme facultatives par la Commission Européenne au sein de ses décisions), telles que modifiées ou remplacées, le cas échéant, par la Commission Européenne ;

Publicité Ciblée désigne les opérations suivantes : (i) la collecte de données à travers de multiples actifs numériques ou autres sources, aux fins de profilage et d'affichage de publicités en fonction des préférences et des centres d'intérêt, connus ou déduits à partir des données collectées et (ii) la collecte de données concernant l'activité d'un utilisateur sur ou au sein d'un actif numérique ou une autre source, aux fins de profilage et d'affichage de publicités en fonction de ces données, sur d'autres actifs numériques ;

Sous-traitant désigne tout tiers (en ce compris les filiales du Client) choisi par ou pour le compte du Client afin de Traiter des Données à Caractère Personnel pour le compte de KWANKO dans le cadre d'un Contrat.

Les expressions, “Commission”, “Responsable du traitement”, “Personne Concernée”, “Etat Membre”, “Données à Caractère Personnel”, “Violation de Données à Caractère Personnel”, “Traitement”, et “Autorité de Contrôle” ont le même sens que celui qui leur est attribué au sein du RGPD, et les termes qui en sont dérivés devront être interprétés de manière identique.

Publisher: désigne un fournisseur de : (i) données collectées à travers de multiples actifs numériques ou autres sources, aux fins de profilage et d’affichage de publicités en fonction des préférences et des centres d’intérêt, connus ou déduits à partir des données collectées et (ii) de données collectées concernant l’activité d’un utilisateur sur ou au sein d’un actif numérique ou une autre source, aux fins de profilage et d’affichage de publicités en fonction de ces données, sur d’autres actifs numériques ;

1. Engagements de KWANKO

1.1. Conformité aux Lois Applicables

1.1.1. Généralités

Chaque partie fera son affaire du respect des obligations qui lui incombent en vertu de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, le « RGPD »).

En particulier, KWANKO s’engage à prendre toutes les précautions utiles et appropriées pour préserver et assurer la protection des données à caractère personnel transmises à ou par l’annonceur, et assurer la sécurisation des traitements de données à caractère personnel effectués pour le compte de celui-ci dans le cadre de l’exécution du présent Contrat, notamment pour empêcher que les données à caractère personnel soient déformées, endommagées, détruites ou que des tiers non autorisés y aient accès.

1.1.2. Sous-traitance des traitements par KWANKO

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles KWANKO, en sa qualité de sous-traitant, s’engage à effectuer pour le compte de l’annonceur, responsable de traitement, les opérations de traitement de données à caractère personnel, dont l’objet, la durée, la nature et la finalité ont décrits et stocké de façon dématérialisée dans un registre de traitement approprié (comportant les rubriques décrites en ANNEXE-1) que KWANKO pourra mettre à disposition en cas de demande.

a. Obligations de KWANKO vis-à-vis de l’annonceur. En sa qualité de sous-traitant, KWANKO s’engage à :

(i) Traiter les Données à Caractère Personnel dans le cadre strict et nécessaire de ses obligations contractuelles et, en tout état de cause, à n’agir que sur instructions écrites et préalables du Client,

Il est à cet égard précisé que si KWANKO considère qu’une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l’Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement l’annonceur. En outre, si KWANKO est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l’Union ou du droit de l’Etat membre auquel il est soumis, il doit informer l’annonceur de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d’intérêt public ;

(ii) Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Contrat et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les

données à caractère personnel en vertu du présent Contrat s'engagent également à respecter cette confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité, et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;

(iii) Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

b. **Sous-traitance** En cas de recours à un sous-traitant, s'assurer contractuellement que ledit sous- traitant respecte les mêmes obligations relatives au respect de la réglementation applicable et à la sécurité des Données à Caractère Personnel que celles incombant à KWANKO au titre des présentes,

c. **Droit d'information des personnes concernées.** KWANKO, lorsqu'il collecte des données, devra fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement l'information relative aux traitements de données qu'il réalise pour le compte de l'annonceur.

d. **Exercice des droits des personnes.** Dans la mesure du possible, KWANKO devra aider l'annonceur à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). A ce titre, il est convenu que KWANKO devra répondre, au nom et pour le compte de l'annonceur et dans les délais prévus par le RGPD aux demandes des personnes concernées en cas d'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent Contrat. En outre, KWANKO s'engage à être disposé à démontrer la conformité des activités de traitement avec le règlement européen à venir, y compris l'efficacité des mesures. Ces mesures tiennent compte de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que du risque que celui-ci présente pour les droits et libertés des personnes physiques.

e. **Notification des violations de données à caractère personnel.** KWANKO notifiera, par écrit, à l'annonceur toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures après en avoir pris connaissance. Cette notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à l'annonceur, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

f. **Aide de KWANKO dans le cadre du respect par l'annonceur de ses obligations.** KWANKO aidera l'annonceur pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données, ainsi que pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

g. **Mesures de sécurité.** KWANKO s'engage à prendre toutes mesures de sécurité, notamment techniques, matérielles et organisationnelles de protection appropriées afin d'assurer la confidentialité, la conservation et l'intégrité des Données à Caractère Personnel traitées pendant la durée des présentes et ce, jusqu'à leur complète suppression ou leur restitution au Client, ces mesures sont notamment les suivantes :

- Prendre toutes mesures de sécurité appropriées pour tous échanges de données ou de fichiers relatifs aux Données à Caractère Personnel réalisés non seulement entre KWANKO et l'Annonceur mais aussi avec des tiers autorisés et, notamment, utiliser des canaux de communication sécurisés et respecter les Mesures de Sécurité préconisées par l'état de l'art et les textes et règlements applicables.
- Conserver et archiver les données ou les fichiers informatiques relatifs aux Données à Caractère Personnel pendant la durée nécessaire exclusivement à la

réalisation des Services objet des présentes et ce, conformément aux instructions communiquées par l'Annonceur.

- Procéder à toute destruction, rectification, limitation ou, sur demande du Client, restitution intégrale des données, fichiers informatiques et éventuelles copies relatifs aux Données à Caractère Personnel au plus tard, à l'expiration des présentes, et fournir, le cas échéant et si l'Annonceur le demande, l'attestation de destruction et/ou d'effacement définitif correspondante,
- Restreindre l'accès aux informations et Données à Caractère Personnel confiées au seul personnel habilité à intervenir sur ces données de par ses fonctions à l'exclusion de toute autre personne et leur assurer une formation appropriée en matière de protection des Données à Caractère Personnel.
- Supprimer ou restituer au Client les Données à Caractère Personnel à l'issue de la durée de conservation indiquée aux présentes, et en tout état de cause, à la cessation des présentes.
- Informer sans délai l'Annonceur de tout événement, incident ou faille de sécurité, volontaire ou accidentel, relatif à la confidentialité, l'intégrité et à la sécurité des Données à Caractère Personnel, et notamment, toute atteinte, perte, vol, accès non autorisé, divulgation, destruction, altération des Données à Caractère Personnel et à fournir son concours à toute demande de collaboration du Client.
- Ne transférer aucune Donnée à Caractère Personnel vers un pays tiers n'offrant pas de garantie de protection des données personnelles adéquate au sens de la directive 95/46/CE.
- Notifier les failles de sécurité à l'autorité de contrôle et au Client dans les conditions et délais requis par la réglementation à venir, à savoir dans les 72h suivant l'incident, et à fournir au Client le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données.
- La notification au Client des incidents de sécurité et leur gestion par KWANKO font partie des Prestations confiées à KWANKO au titre du Contrat et du présent APD et, à ce titre, ne feront pas l'objet d'une facturation complémentaire.

h. **Sort des données.** Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, KWANKO s'engage, selon le choix du Client, tel qu'exprimé par écrit dans un délai de (8) huit jours, à supprimer toutes les Données à Caractère Personnel ou les renvoyer au Client au terme de la relation contractuelle, et détruit les copies existantes.

i. **Délégué à la protection des données (DPO).** KWANKO communiquera à l'annonceur le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, qu'il aura désigné conformément à l'article 37 du RGPD.

j. **Registre des catégories d'activités de traitement.** KWANKO déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de l'annonceur, et conforme aux exigences du RGPD.

k. **Documentation.** KWANKO mettra à la disposition de l'annonceur la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par l'annonceur ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

2. Engagements du Client

2.1. Généralités

En votre qualité de responsable des traitements, vous vous engagez comme suit :

- a.** Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données confiées à KWANKO. A ce titre, l'annonceur veillera à transmettre à KWANKO, une description de toutes les informations nécessaires à la réalisation du traitement de données envisagé, comprenant entre autres : l'objet, la durée, la nature et la ou les finalités du traitement de données à caractère personnel envisagé. Cette transmission pouvant se faire de façon dématérialisée, par le biais d'un registre de traitement approprié (comportant les rubriques décrites en ANNEXE-1),
- b.** Superviser le traitement et garantir auprès de KWANKO le bon respect des obligations qui lui incombent en vertu du RGPD. En particulier, l'annonceur veillera à s'assurer en tout temps du caractère licite des traitements de données confiés en sous-traitance à KWANKO, ainsi que du bon respect des exigences du RGPD en ce qui concerne la base légale du traitement (consentement, intérêt légitime...) et l'exercice des droits de la personne concernée.
- c.** Assumer la réparation de tout dommage matériel ou moral résultant d'une violation du RGPD, étant précisé que KWANKO, en tant que sous-traitant, ne pourra être tenu pour responsable du dommage causé par le traitement que s'il n'a pas respecté les obligations prévues par le RGPD qui incombent spécifiquement aux sous-traitants ou qu'il a agi en-dehors des instructions licites du responsable du traitement ou contrairement à celles-ci.

2.2. Conformité aux Lois Applicables

Vous vous conformerez aux obligations qui vous incombent en vertu de toutes Lois Applicables, concernant les Traitements de Données à Caractère Personnel mis en œuvre dans le cadre du Contrat.

2.3. Sécurité

Vous confirmez, et êtes en mesure de prouver, que vous avez mis en place des mesures de sécurité appropriées aux fins de protéger les Données à Caractère Personnel, en ce compris les mesures techniques et organisationnelles appropriées aux fins de les protéger contre tout Traitement non autorisé ou illicite, ainsi que contre toute perte, destruction ou dommage accidentel.

2.4. Loyauté

Vous confirmez que vous préserverez la confidentialité des Données à Caractère Personnel, que vous Traiterez uniquement les Données à Caractère Personnel de KWANKO conformément aux instructions écrites de KWANKO, et que vous n'utiliserez ou ne Traiterez pas les Données à Caractère Personnel de KWANKO à d'autres fins que la fourniture des Services convenus, ou conformément à tout autre accord écrit entre vous et KWANKO.

Les catégories et informations détaillées relatives aux Données à Caractère Personnel de KWANKO objets des Traitements sont précisées au sein du Contrat. Si vous avez connaissance d'erreurs ou d'inexactitudes au sein des Données à Caractère Personnel de KWANKO, vous devrez en informer KWANKO promptement.

2.5. Personnel

Vous devrez prendre des mesures raisonnables afin de vous assurer de la fiabilité de vos employés, filiales, sous-traitants, ou agents (« **Personnel** ») prenant part aux Traitements de Données à Caractère Personnel.

Vous confirmez que toutes les Données à Caractère Personnel de KWANKO auxquelles vous avez accès ne seront accessibles qu'aux membres du Personnel qui : (i) ont besoin d'y avoir accès ; (ii) ont suivi une formation sur la gestion appropriée des Données à Caractère Personnel ; et (iii) sont soumis à des obligations contractuelles relatives au respect de la vie privée, à la sécurité et à la confidentialité concernant ces Données à Caractère Personnel.

2.6. Transfert hors UE

Vous confirmez que vous ne transfèrerez pas, et que vous veillerez à ce que vos sous-traitants ne transfèrent pas, des Données à Caractère Personnel de KWANKO en dehors du pays au sein duquel elles vous sont fournies, à l'exception des transferts (a) entre états membres de l'Union Européenne (« UE ») ; ou (b) réalisés sur instructions écrites de KWANKO.

Si vous transférez des Données à Caractère Personnel de KWANKO en dehors de l'UE, vous devrez immédiatement (ou, en cas de transfert par ou à un sous-traitant, vous imposerez à ce sous-traitant de conclure un contrat sur le modèle applicable des *Clauses Types* de la Commission Européenne, ou un modèle équivalent, avec toutes les parties concernées.

Tout transfert de Données à Caractère Personnel que vous effectuerez vers des filiales de KWANKO situées en dehors de l'UE devra être réalisé sur la base des *Clauses Types* de la Commission Européenne.

2.7. DPO et demandes de tiers

Vous confirmez que vous disposez d'un Délégué à la Protection des Données (« DPO » pour Data Protection Officer) ou, à défaut, d'un salarié-« pilote » qui sera en charge de veiller à ce que la gestion des Données à Caractère Personnel soit licite, ainsi que de traiter toute question connexe, et qui se rendra disponible afin d'assister KWANKO, le plus rapidement possible, en cas de demandes de Personnes Concernées ou de toute autorité de contrôle compétente, concernant les Données à Caractère Personnel que vous Traitez.

Vous confirmez que vous fournirez à KWANKO toute l'assistance et toute information que KWANKO pourrait raisonnablement demander, le plus rapidement possible, aux fins d'aider KWANKO à se conformer à ses obligations en vertu du RGPD, concernant les Données à Caractère Personnel de KWANKO.

2.8. Consentement

Vous confirmez que, si vous êtes un **fournisseur de données pour KWANKO** (pour son propre compte et/ou pour le compte de ses **Publisher**), vous conservez la preuve des consentements nécessaires (le cas échéant) obtenus de toutes Personnes Concernées dont vous partagez les Données à Caractère Personnel avec KWANKO, et qu'en tout état de cause lesdites Personnes Concernées se sont vues offrir un lien clair et non ambigu vers un mécanisme simple leur permettant de s'opposer aux Traitements concernés, en ce compris, le cas échéant, leur permettant de s'opposer à la Publicité Ciblée.

Vous confirmez que, si vous **exploitez des actifs numériques** (comprenant par exemple des sites web, landing pages, kit emails, tag de tracking, supports de diffusions, applications etc...) par le biais desquels KWANKO collecte ou traite des Données à Caractère Personnel

pour son propre compte et/ou pour le compte de ses clients, vous avez mis en place, et vous êtes en mesure d'en apporter la preuve, des mécanismes techniques permettant à KWANKO d'obtenir les consentements nécessaires aux dites collectes de Données à Caractère Personnel, selon les moyens et pour les finalités prévus au sein du Contrat avec KWANKO ; et qu'est intégré un lien clair et non ambigu vers un mécanisme simple permettant aux Personnes Concernées de s'opposer aux Traitements concernés, en ce compris, le cas échéant, leur permettant de s'opposer à la Publicité Ciblée.

Vous confirmez que si vous facilitez la fourniture, à KWANKO (pour son propre compte et/ou pour le compte de ses **Publisher**), de **Données à Caractère Personnel provenant d'actifs numériques exploités par des tiers**, vous devrez avoir mis en place des obligations juridiquement contraignantes à la charge de ces tiers, les obligeant à obtenir tout consentement nécessaire et vous permettant d'en fournir la preuve à KWANKO, lesdits consentements devant couvrir les moyens et finalités correspondant aux utilisations des Données à Caractère Personnel par KWANKO, tels que prévus au sein du Contrat. Dans ce cadre, vous serez en charge de fournir à tout tiers les informations pertinentes contenues dans le Contrat et/ou autrement fournies par KWANKO par écrit.

Si vos Services sont fournis dans le cadre des **activités d'achat ou de planification ou de ciblage média « online » de KWANKO** et que vous n'êtes pas familiarisé avec les technologies que nous utilisons en lien avec les Données à Caractère Personnel (en ce compris au moment de leur collecte) et la manière dont nous utiliserons les Données à Caractère Personnel que vous nous fournissez, vous pouvez adresser une demande d'information à KWANKO par email à l'adresse gdpr@KWANKO.com.

En général, KWANKO utilise des Données à Caractère Personnel notamment pour le compte de ses clients, dans le cadre de leurs activités de publicité en ligne, comprenant notamment :

- (i) la Publicité Ciblée et sa modélisation,
- (ii) la participation aux enchères, l'optimisation, la prévision, la planification d'audience, la stratégie créative, et la création de publicités personnalisées,
- (iii) la fourniture d'inventaire et d'autres offres de produits, et
- (iv) la visualisation, l'analyse et le suivi, dans tous les cas pour son propre compte et/ou pour le compte de ses clients, toujours sous réserve des termes du Contrat applicable.

2.9. Politique de Confidentialité

Si vous exploitez des actifs numériques par le biais desquels vous collectez et fournissez à KWANKO des Données à Caractère Personnel, vous vous engagez à disposer d'une politique de confidentialité conforme aux Lois Applicables. A chaque fois que cela est possible, vous mentionnerez que KWANKO est un destinataire des Données à Caractère Personnel collectées par le biais de vos actifs numériques, et/ou que KWANKO réalise directement la collecte de ces Données à Caractère Personnel.

Si vous facilitez la fourniture, à KWANKO, de Données à Caractère Personnel provenant d'actifs numériques exploités par des tiers, vous imposerez à vos cocontractants de veiller à ce que chaque actif numérique concerné dispose d'une politique de confidentialité conforme aux Lois Applicables. A chaque fois que cela est possible, vous veillerez à ce que ces tiers mentionnent que KWANKO est un destinataire des Données à Caractère Personnel collectées par le biais des actifs numériques de tiers, et/ou que KWANKO réalise directement la collecte de ces Données à Caractère Personnel.

Si vous êtes un fournisseur de données pour KWANKO, vous déclarez et garantissez que toutes les parties collectant ou recevant des Données à Caractère Personnel de Personnes

Concernées que vous fournissez à KWANKO (les « Données Client ») disposent d'une politique de confidentialité décrivant de manière claire et non ambiguë les modalités de collecte, de fourniture et d'utilisation des Données Client, comprenant notamment la description des opérations de collecte aux fins de Publicité Ciblée par KWANKO conformément aux Lois Applicables, et offrant un mécanisme simple permettant aux Personnes Concernées de s'opposer aux Traitements concernés (en ce compris le cas échéant leur permettant de s'opposer à la Publicité Ciblée) par le biais des services fournis par vous ou vos propres sources de données.

Si vous Traitez des Données à Caractère Personnel de KWANKO, vous devrez disposer d'une politique de confidentialité accessible et à jour, expliquant les technologies utilisées et la manière dont vous Traitez les Données à Caractère Personnel

2.10. Sous-traitance

KWANKO vous autorise à avoir recours à des Sous-traitants aux conditions prévues par cette section et par l'Article 28 du RGPD. Vous pouvez continuer à avoir recours aux Sous-traitants avec lesquels vous êtes en contrat à la date de cet APD, sous réserve, pour chaque cas, que vous vous conformiez dès que possible aux obligations prévues par cette section et par l'Article 28 du RGPD.

Vous devrez informer KWANKO par écrit préalablement au recours à tout nouveau Sous-traitant, cette information devant inclure les détails complets relatifs aux opérations de Traitement devant être assurées par le Sous-traitant.

A l'égard de chaque Sous-traitant, vous devrez :

(i) avant que le Sous-traitant ne Traite pour la première fois des Données à Caractère Personnel de KWANKO, procéder à toute vérification utile afin de s'assurer que le Sous - traitant est en mesure de fournir le niveau de protection des Données à Caractère Personnel de KWANKO tel que requis par la Loi Applicable et le Contrat ;

(ii) veiller à ce que le Sous-traitant signe un contrat écrit comprenant des stipulations offrant au minimum le même niveau de protection des Données à Caractère Personnel de KWANKO que celui prévu par cet APD, et que ce contrat soit conforme à la Loi Applicable ;

(iii) sur demande raisonnable, fournir à KWANKO, pour sa revue, les copies des contrats conclus avec les Sous-traitants (étant entendu que les passages contenant des informations confidentielles et non pertinentes pour le respect des conditions posées par cet APD pourront être masqués), dont KWANKO pourra occasionnellement demander la communication, ce de manière raisonnable ; et

(iv) assumer la responsabilité pour les actes et omissions de vos Sous-traitants dans la même mesure que si vous aviez directement fourni les services pris en charge par ceux-ci et étiez responsable à ce titre, aux conditions prévues par cet APD.

2.11. Violations de Données à Caractère Personnel

Vous confirmez que, pour toute Violation de Données à Caractère Personnel comprenant des Données à Caractère Personnel de KWANKO, vous :

(i) prendrez promptement toute mesure corrective appropriée afin de remédier aux causes de la Violation de Données à Caractère Personnel, et ferez tous les efforts raisonnables afin de veiller à ce que de telles Violations de Données à Caractère Personnel ne se reproduisent pas ;

(ii) informerez KWANKO sans délai, et au plus tard sous vingt-quatre (24) heures à compter de la prise de connaissance de la Violation, en fournissant tous détails raisonnables sur la Violation de Données à Caractère Personnel et son impact potentiel sur les Personnes Concernées ; et

(iii) prendrez toute mesure imposée par la Loi Applicable et/ou raisonnablement demandée par KWANKO.

KWANKO sera en charge de la décision finale d'informer (et de déterminer le contenu de cette information) les fournisseurs, les employés et les prestataires de services de KWANKO, les personnes concernées et/ou le grand public, des Violations de Données à Caractère Personnel, et de la mise en œuvre d'un plan de remise en état, concernant les Données à Caractère Personnel de KWANKO.

2.12. Conservation

Vous devrez veiller à ce que toutes les Données à Caractère Personnel de KWANKO en votre possession soient supprimées, ce dès lors que le Traitement de ces Données à Caractère Personnel n'est plus nécessaire aux fins de fournir les Services convenus, ou, selon le type de Données à Caractère Personnel, après l'écoulement d'une durée raisonnable.

2.13. Droits des Personnes Concernées

Vous confirmez que vous avez les moyens de, et que vous prendrez toutes les mesures raisonnables nous permettant de, donner suite aux demandes raisonnables des Personnes Concernées (dans le cadre des droits qui leurs sont reconnus par les articles 12 à 22 du RGPD) dans tous les cas où nous avons partagé leurs Données à Caractère Personnel avec vous.

2.14. Données à Caractère Personnel Sensibles

Vous confirmez que vous ne partagerez, avec KWANKO, aucune Donnée à Caractère Personnel relevant de la catégorie des données sensibles/particulières, telle que définie aux Articles 9 et 10 du RGPD, sauf accord exprès et écrit.

2.15. Audit

Vous confirmez que vous coopèrerez pleinement à la suite de toute demande raisonnable d'information émanant de KWANKO et/ou des clients de KWANKO concernant vos Traitements de Données à Caractère Personnel. Aux fins de permettre à toutes les parties de se conformer à leurs obligations en vertu des Lois Applicables, vous permettrez à KWANKO et/ou aux clients de KWANKO d'auditer votre conformité à cet APD et aux Lois Applicables.

2.16. Analyses d'impact relatives à la Protection des Données

Vous devrez fournir toute assistance raisonnable à KWANKO dans le cadre de toute Analyse d'Impact relative à la Protection des Données, et de toute consultation préalable des Autorités de Contrôle ou d'autres autorités en charge de la protection des données, que KWANKO considèrera raisonnablement comme étant obligatoire par application des Articles 35 et/ou 36 du RGPD, ou par application de dispositions équivalentes prévues par toute autre Loi Applicable, concernant uniquement, en tout état de cause, les Traitements des Données à Caractère Personnel de KWANKO par l'Annonceur, et en prenant en compte la nature des Traitements concernés et les informations dont ce dernier dispose.

2.17. Ordre de prévalence

Vous reconnaissez et acceptez que les dispositions de cet APD complètent le Contrat.

Aucune disposition dans cet APD ne réduit vos obligations relatives à la protection des Données à Caractère Personnel en vertu du Contrat, ou ne vous permet de Traiter des (ou permet le Traitement de) Données à Caractère Personnel dans des conditions contraires au Contrat. En cas de conflits ou de contradictions entre cet APD, les Clauses Types de la Commission Européenne et un Contrat, l'ordre de prévalence sera le suivant :

- (1) les Clauses Types
- (2) l'APD
- (3) un Contrat.

2.18. Modifications du Contrat

Vous reconnaissez que KWANKO pourra :

- (i) sous réserve de vous en informer par écrit moyennant un délai de 30 (trente) jours calendaires, faire toute modification au sein des contrats utilisant les Clauses Types de la Commission Européenne qui serait rendue obligatoire en raison de tout changement au sein de la Loi Applicable, ou de toute décision d'une autorité compétente en vertu de la Loi Applicable, ce aux fins de permettre que les transferts de données affectés puissent être réalisés sans violation de la Loi Applicable ; et
- (ii) proposer toute autre modification de cet APD que KWANKO pourrait estimer nécessaire afin de se conformer aux dispositions de toute Loi Applicable.

Sous réserve de son information préalable par KWANKO, vous devrez, promptement, coopérer (et veiller à ce que tout Sous-traitant concerné en fasse de même) afin de s'assurer que les modifications équivalentes soient intégrées à tout contrat conclu avec des Sous-traitants.

3. Cas particulier de la sous-traitance des traitements par KWANKO pour votre compte

3.1. Obligations du Client vis-à-vis de KWANKO :

En sa qualité de responsable des Traitements visés au paragraphe ci-dessus (Article 3), le Client s'engage à :

- a. Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par KWANKO. A ce titre, l'Annonceur veillera à transmettre à KWANKO par écrit toutes les informations nécessaires à la réalisation du traitement de données envisagé, comprenant entre autres : l'objet, la durée, la nature et la ou les finalités du traitement de données à caractère personnel envisagé.
- b. Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD de la part de KWANKO. A cette fin, et s'il le souhaite, l'Annonceur pourra réaliser, à ses frais, des audits et des inspections auprès de KWANKO, après en avoir avisé ce dernier par écrit avec un préavis minimum de quinze (15) jours.
- c. Superviser le traitement et garantir auprès de KWANKO le bon respect des obligations qui lui incombent en vertu du RGPD. En particulier, l'Annonceur veillera à s'assurer en tout temps du caractère licite des traitements de données confiés en sous-traitance à KWANKO, ainsi que du bon respect des exigences du RGPD en ce qui concerne l'exercice des droits de la personne concernée.

d. Prendre toutes les précautions nécessaires dans la collecte de ces Données à Caractère Personnel auprès de ses Utilisateurs pour se conformer à la réglementation en vigueur en sa qualité de responsable du traitement et notamment au RGPD.

e. Recueillir le consentement des Utilisateurs sur la communication de leurs Données à Caractère Personnel, de manière claire, transparente et non équivoque, et notamment le transfert des données à KWANKO.

Par exemple, KWANKO recommande au Client d'insérer une case à cocher dans le formulaire de collecte de Données à Caractère Personnel des Utilisateurs par laquelle l'Utilisateur accepte que ses données soient communiquées à KWANKO et de conserver la preuve de chaque acceptation.

A défaut d'acceptation ou en cas de demande d'effacement des Données à Caractère Personnel, les Utilisateurs ne pourront plus accéder aux Services.

f. Assumer la réparation de tout dommage matériel ou moral résultant d'une violation du RGPD, étant précisé que KWANKO, en tant que sous-traitant, ne pourra être tenu pour responsable du dommage causé par le traitement que s'il n'a pas respecté les obligations prévues par le RGPD qui incombent spécifiquement aux sous-traitants ou qu'il a agi en dehors des instructions licites du responsable du traitement ou contrairement à celles-ci.

ACCORD DU CLIENT

L'Annonceur accepte que cet APD prenne effet sous la forme du présent écrit, dûment accepté par les Parties, et annexé au Contrat.

Pour Kwanko

Date :

Nom :

Position :

Signature :

Pour le Client :

Date :

Nom :

Position :

Signature :

PS: Si vous avez des questions sur cette Avenant de mise à jour, n'hésitez pas à contacter votre chargé de compte chez KWANKO ou à contacter notre DPO par courrier électronique à l'adresse: gdpr@KWANKO.com . Nous continuerons à partager avec vous des informations complémentaires sur nos plans d'action RGPD sur notre page web dédiée www.KWANKO.com/fr/gdpr.

ANNEXES



ANNEXE 1 : Modèle de fiche à porter au registre	
Traitement n°1	
Nom et adresse du responsable du traitement :	
Date de mise en œuvre :	
Finalité principale :	
Détail des finalités du traitement :	
Service chargé de la mise en œuvre :	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès :	
Donnée à caractère personnel concernée :	
Où trouver la donnée :	
Comment est recueilli le consentement :	
Durée de conservation de la donnée :	
Catégories des destinataires :	